

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 806

présenté par
M. Villedieu

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« relatif à la réindustrialisation de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France, depuis 1970, a vu la son industrie pratiquement disparaître.

La réindustrialisation du pays est une nécessité, et un objectif affiché par la présentation que fait le gouvernement de ce projet de loi depuis son annonce.

Cet objectif national n'est cependant pas évoqué dans le titre de ce projet de loi. L'objet de ce projet doit être la réindustrialisation du pays, et son verdissement un moyen d'y parvenir durablement.

Cet amendement vise à faire apparaître dans le titre l'objectif de réindustrialisation du pays.